



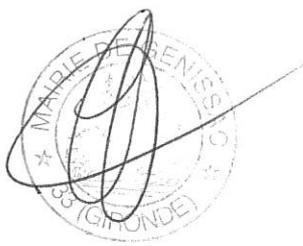
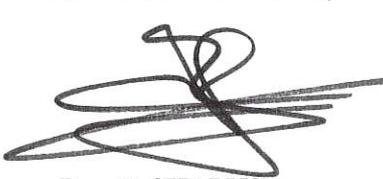
2025/44

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>14 AOUT 2025</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 25 AOUT A DIX-HUIT HEURES</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Maire.</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>14 AOUT 2025</p>	<p>Étaient présents : Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, M. BAGGIO Jean-Marie, Madame HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Madame BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LELEU Pascal, Madame L'HOMME Céline, M. BUREAU Olivier, Madame PEETERS Stéphanie, M. LAPORTE Francis, Madame PALLUET Laurence, M. LANSARD RUIZ Pierre, Madame MAURI Fabienne,</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 13</p> <p>VOTANTS : 14</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>Pouvoir : Monsieur COLL Albert donne pouvoir à Madame HENRY Christine</p> <p>Absent excusé : M. CALISTO David</p> <p>Absents : Madame SICHE Delphine, Madame DAVID Sylvie, Madame BLIMON Rachel, M. LASSALLE Jérôme</p>
<p>OBJET : Marché de fournitures et de prestations de services pour la fourniture de denrées alimentaires et la confection de repas au groupe scolaire et à l'ALSH : analyse des offres et attribution du marché</p>	<p>M. CHAPUS Benoît a été élu Secrétaire de séance.</p> <p>VU la délibération du Conseil Municipal n° 2025/16 du 7 avril 2025 approuvant le budget principal de la Commune de l'exercice 2025,</p> <p>VU la délibération Conseil Municipal n° 2025/30 du 5 mai 2025 autorisant le lancement de la procédure de consultation pour le marché de fournitures et de prestations de services pour la fourniture de denrées alimentaires et la confection de repas au groupe scolaire et à l'ALSH,</p> <p>Madame le Maire informe l'Assemblée Délibérante des points suivants :</p>

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>14 AOUT 2025</p>	<p>- la consultation portant sur le marché de fournitures et de prestations de services pour le restaurant scolaire et l'ALSH a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée,</p> <p>- il s'agit d'un marché public de fournitures et de prestations de services. Le marché est conclu pour une période de deux ans fermes à compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 31 août 2027,</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>14 AOUT 2025</p>	<p>- l'avis de publicité est paru dans le journal le Résistant le 29 mai 2025. Le dossier était téléchargeable dès le 27 mai 2023 sur le site du profil acheteur de la Commune : https:// demat-ampa.fr et dès le 28 mai 2025 sur le site Internet de la Commune : https://mairie-genissac.fr/vie-municipale/marches-publics,</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 13</p> <p>VOTANTS : 14</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>- la date limite de réception des offres était fixée à lundi 23 juin 2025 à 12 h 00,</p> <p>- le jugement des propositions a été effectué au moyen des critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Qualité des repas : 40% * Qualité des prestations : 30 % * Prix des prestations : 30 % <p>- le pouvoir adjudicateur se réservait la possibilité de négocier avec tous les candidats ayant remis une offre conforme et considérées comme offres économiquement les plus avantageuses,</p>
<p>OBJET: Marché de fournitures et de prestations de services pour la fourniture de denrées alimentaires et la confection de repas au groupe scolaire et à l'ALSH : analyse des offres et attribution du marché</p>	<p>- la commission MAPA s'est réunie mercredi 25 juin 2025 à 14 h 00 pour l'ouverture des plis,</p> <p>- 3 offres ont été jugées recevables et complètes,</p> <p>- la commission MAPA s'est de nouveau réunie mercredi 25 juin 2025 à 16 h 30 pour l'analyse des offres,</p> <p>Après examen des offres et étude du rapport d'analyse des offres réalisé par la commission MAPA, Madame le Maire a proposé à la commission MAPA d'engager des négociations avec les 3 candidats. Les 3 entreprises ont été reçues en mairie lundi 30 juin 2025 matin.</p> <p>A l'issue de cette phase de négociation, pour la dernière fois, la commission MAPA s'est réunie mercredi 2 juillet 2025 à 14 h 30 pour l'analyse des offres négociées.</p> <p>Après examen des offres et étude du rapport d'analyse des offres réalisé par la commission MAPA, Madame le Maire a proposé à la commission MAPA d'attribuer le marché à la Société CONVIVIO dont le siège social est situé 6, Rue de l'Ourmède, Bâtiment 1 31 620 CASTELNAU D'ESTRETEFONDS.</p> <p>Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,</p> <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <p>- DECIDE D'ATTRIBUER le marché de fournitures et de prestations de services pour le restaurant scolaire et l'ALSH comme suit :</p>

DATE DE CONVOCATION 14 AOUT 2025				
DATE D’AFFICHAGE 14 AOUT 2025	Désignation du marché	Entreprise retenue		
	MAPA n° 2025/02: Marché de fournitures et de prestations de services pour le restaurant scolaire et pour l’ALSH	Société CONVIVIO		
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRÉSENTS : 13 VOTANTS : 14 QUORUM ATTEINT	Le marché est conclu avec les prix proposés ci-dessous :			
	Prestations	Prix HT	TVA	Prix TTC
	Enfants 5C + pain	3,70 €	5,5%	3,90 €
	Adultes 5C + pain	3,85 €	5,5%	4,06 €
	Enfants ALSH	3,70 €	5,5%	3,90 €
	Adultes ALSH	3,85 €	5,5%	4,06 €
	Goûter	0,55 €	5,5%	0,58 €
OBJET : Marché de fournitures et de prestations de services pour la fourniture de denrées alimentaires et la confection de repas au groupe scolaire et à l’ALSH : analyse des offres et attribution du marché	<p>- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le marché de fournitures et de prestations de services pour le restaurant scolaire et l’ALSH ainsi que toute décision concernant les avenants et l’ensemble des documents se rapportant au marché.</p> <p>- PRECISE que les crédits relatifs à cette opération sont inscrits en dépenses de fonctionnement du budget principal de la Commune de l’exercice 2025 et seront reconduits en 2026.</p> <p>Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.</p>			
	Le Maire,	Le Secrétaire de séance,		
				
	Émeline BOURDAT BRISSEAU	Benoît CHAPUS		

Envoyé en préfecture le 02/09/2025

Reçu en préfecture le 02/09/2025

Publié le



ID : 033-213301856-20250825-202544-DE



Publié le : 04/09/2025 10:22 (Europe/Paris)

Collectivité : Génissac

https://www.mairie-genissac.fr/documents_administratifs/38805